

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CATTENIERES

SÉANCE DU 13 JUIN 2022

Date de convocation, date d'affichage : 09/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 10 votants : 12

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-deux, le 13 du mois de juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 09 juin 2022, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - Antoine HERMAN - José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Céline MARELLI – Sabrina CARDON – Damien BARDOUX

Membre(s) excusé(s) : Roseline HODIN (a donné procuration à Céline MARELLI pour la représenter et voter en son nom), Raphaël CANTA (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : David HEGO, Vincent WIART, Julien DESFOSSEZ

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES

Il convient de prendre des décisions modificatives au budget principal afin de tenir compte :

- des frais d'acquisition dans la cadre de l'achat de la parcelle cadastrée section B n° 741,
- et des travaux de mise en sécurité de la croix du clocher et de l'indemnisation du sinistre.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

DM n°1 – virement de crédits :

Dépenses d'investissement :

Article 020 chapitre 020 : dépenses imprévues = - 1 950.00 €

Article 2111 chapitre 21 : opération 110 = + 1 950.00 €

DM n°2 – révision de crédits

Recette de fonctionnement :

Article 7788 chapitre 77 : produits exceptionnels divers = + 12 061.80 €

Article 615221 chapitre 011 : bât. Publics = + 12 061.80 €

Après délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le

15 JUIN 2022

Le Maire,

Daniel FORRIERES

